Un projet novateur pour suivre le trait de côte

Des lasers utilisés depuis un avion pour suivre le recul des dunes. Julie Pagny est chef de projet.

Quelle est votre technique ?
"On travaille sur ce projet de levé avec le Lidar aéroporté (technique de télédétection par balayage laser par avion, ndlr). C'est la dernière technologie, la plus fine pour suivre l'évolution du littoral. Toutes les autres méthodes comme le GPS ou des drones ne sont capables de fournir des informations que sur des petits secteurs. Là, c'est beaucoup plus rapide et efficace car l'emprise géographique des relevés est très large. C'est aussi une économie d'échelle, de coûts, importante pour nos partenaires. Plus vous traitez des espaces larges, moins ça coûte cher."

Avez-vous déjà des constats de lieux qui souffrent particulièrement ?
"Même si nous sommes encore dans l'acquisition de données, c'est un littoral qui est déjà largement suivi par les enseignants chercheurs. Il y a des secteurs où effectivement les enjeux sont extrêmement forts et où il a donc fallu mettre sur pied des plans de prévention des risques littoraux. Ces zones s'égrènent ponctuellement tout au long de notre littoral : sur le sud du havre de la Sienne, Montmartin-sur-Mer, Hauteville, Blanville-sur-Mer, Cherbourg, Genêts, Saint-Jean-le-Thomas, Ravenoville..."

Quelle est la genèse de votre opération ?
"Depuis 2016, il est mené en partenariat avec les régions Normandie et Hauts de France, l'Etat, l'Europe, un parc marin du secteur de la Côte d'Opale, le Service hydrographique et océanographique de la marine et le conservatoire du littoral. Avant cette opération, on faisait déjà des études mais de façon morcellée : il y a avait plein de petits secteurs qui étaient suivis mais il n'existait pas de regard continu sur le trait de côte. Or, pour percevoir cette dynamique côtière, il est nécessaire d'avoir à sa disposition des données relevées de façon homogène sur l'entièreté du littoral. Parfois, ce qui se passe à quelques kilomètres explique ce qui se passe sur le lieu qu'on étudie. Notre vision interrégionale permet désormais de mettre en évidence ces liens de cause à effet."

Qu'en est-il de vos objectifs ?
"Depuis 2016 on effectue un état initial. C'est une première en France. Dans 3 ans, on refera un levé topographique et on pourra comparer les évolutions entre les deux. A notre échelle interrégionale, on repassera ensuite tous les 3 ans pour avoir des relevés réguliers. Une fois la campagne d'acquisition coordonnée, nous mettons nos informations à la disposition du plus grand nombre en Open Data. Il suffit de nous appeler et tout un chacun peut y avoir accès gratuitement. Selon le demandeur, on peut offrir plusieurs types de données adaptées à leur profil. Par contre on ne fait pas d'assistance à maîtrise d'ouvrage."

Julie Pagny, chef de projet du Réseau d'Observation du Littoral Normand et Picard.

ROLNP

Votre projet inspire-t-il d'autres territoires ?
"Oui, des commandes sont déjà passées pour les régions Corse, la Bretagne et PACA, aussi soumises aux problématiques du trait de côte."

Les "dents creuses" divisent toujours

L'urbanisation des "dents creuses" sur le littoral : qui est pour, qui est contre ?

Certaines dents creuses vont de nouveau être constructibles mais pas dans la bande des 100 mètres du littoral.

Philippe Bas, sénateur LR de la Manche.
"J'ai présenté une proposition de loi qui a été adoptée par le Sénat il y a quelques mois pour permettre de bâtir dans ces dents creuses avec autorisation du préfet, pas sur le rivage mais dans des hameaux sans en élargir le périmètre. C'est donc une mesure de bon sens. Quand la loi littoral a été acceptée il y a 30 ans, personne n'imaginait qu'elle conduirait des tribunaux administratifs à interdire des constructions dans un cadre aussi peu nuisible à l'environnement.
Dans la Manche, notre littoral est pour l'essentiel rural, il est remarquablement protégé, c'est un atout pour la qualité de vie et le tourisme qu'il faut protéger. Nous avons conscience de cette richesse et ne serions pas d'accord pour des dérogations à la Loi Littoral. Mais là il s'agit simplement de précisions utiles pour sortir des incertitudes juridiques accumulées au fil des années.
La loi Littoral est une grande loi de la République, il faut la respecter. Mais il faut aussi permettre aux ostréiculteurs d'aménager leurs locaux, que les installations en matière de traitement des eaux puissent être adaptées, donc ces évolutions sont bienvenues."

Christophe Lelièvre, président Fédération régionale de l'hôtellerie de plein-air (camping).
"Les décisions qui sont prises peuvent avoir un impact pour nos sites en bord de mer. J'ai un cas dans le Calvados, qui est menacé de fermeture car il est aujourd'hui en zone rouge. Il y a un besoin de reconstruction d'un bâtiment sanitaire et aujourd'hui tous les permis sont refusés. Si on ne répond plus aux normes, c'est la disparition !
Donc on voit forcément cet assouplissement d'un bon œil. Ça peut nous permettre d'évoluer et de répondre à une demande des clients. Même en bord de mer ils veulent avoir des piscines, des sanitaires plus propres... Après, en camping, nous avons la contrainte de l'insertion paysagère. On doit faire en sorte de cacher le plus possible nos établissements. On n'est pas là pour dénaturer le paysage mais on doit pouvoir continuer à se développer."

Philippe Bas, favorable à l'assouplissement.

Pierre Pozzo, dirigeant du groupe Pozzo Immobilier.
"En terme d'urbanisme c'est une bonne chose. On est dans un souci de densification : si on veut économiser le territoire pour des raisons d'écologie alors, quand il y a des dents creuses, c'est judicieux de vouloir les boucher. Après, dans la pratique c'est souvent compliqué. C'est rarement un terrain vierge, on a souvent des rez-de-chaussées déjà installés, les propriétaires doivent accepter l'élévation de ce qui est déjà existant, ce qui n'est pas toujours aisé. Ça n'a que des aspects positifs mais ce n'est pas non plus une révolution, vous n'allez pas avoir toutes les dents creuses qui vont se boucher du jour au lendemain. C'est optimisant et facilitant."

Joël Bellenfant, association Manche Nature.
"Le projet de loi va arriver au Sénat, on craint le pire. Quand on nous dit que la Loi Littoral ne sera pas détricotée, on attend de voir. Le ministère de la Transition écologique a présenté le 5 juillet son projet de loi sur la biodiversité et on sent les contradictions qui vont s'affronter : il est ambitieux écologiquement et pas du tout dans la logique de la Loi ELAN."

François Piccione, France Nature Environnement.
"La casse est limitée sur la Loi Littoral mais la boîte de Pandore est ouverte. Il y a la possibilité pour le Sénat de rebondir sur les amendements à cette loi. On sait que certains sénateurs ont de fortes réticences sur certains aspects de la loi dont on peut s'attendre à avoir affaire à de nouveaux amendements de leur part à partir du 16 juillet. Pour la bande des 100 mètres, c'est un acquis très fort de la loi et nous n'avons pas de crainte à ce propos. Mais, avec les sénateurs, on ne sait jamais."

Thérèse Guéno, Les Randonneurs des Dunes et Bocage.
"Savoir que la bande des 100 mètres ne sera pas touchée, qu'on ne pourra pas y construire, c'est le principal. Dans le cadre de nos randonnées, notamment à Gouville-sur-Mer, le plus important c'est que la dune soit préservée."

REPERES

"Dents creuses"
Le terme de "dent creuse" désigne une zone non-construite, souvent entre deux parcelles bâties. Cela peut être le résultat d'une ancienne zone agricole où une unique parcelle est restée vierge de constructions. Ou d'un édifice détruit sans reconstruction ultérieure.

Loi ELAN
Le projet de loi ÉLAN (Évolution du logement et aménagement numérique) qui vise à réformer le droit immobilier est actuellement en débat au Parlement. Sans être son but premier, une partie de son contenu amène à un assouplissement de la Loi Littoral pour la question des "dents creuses".